

## COMITE DE PETANQUE DE L'ARDECHE (07)

### REGLEMENT INTERIEUR

### DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS JEUNES (C.D.C.)

(Ce règlement précise, complète ou modifie le règlement officiel du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes)

#### **Article 1 :**

Les journées du championnat des clubs jeunes ont lieu prioritairement dans les clubs qui organisent les Fédéraux suivants : (Sauf pour 2021, le calendrier est modifié).

- Fédéral doublette provençal,
- Fédéral triplète provençal,
- Fédéral triplète promotion,
- Fédéral doublette mixte.

En Fonction du nombre d'équipes inscrites :

- Soit une ou plusieurs journées doubles peuvent être nécessaires.
- Soit 3 journées peuvent être suffisantes si peu d'équipes.

Toutes les rencontres d'une même journée se jouent en même temps.

#### **Article 2 :**

Si un club a moins de 8 joueurs dans la catégorie Benjamin/Minime ou Cadet/Junior, il peut constituer une entente géographique avec 1 autre club du département.

Si le club a 8 joueurs ou plus dans une des catégories (B/M ou C/J), il ne peut constituer une entente, avec un autre club, qu'après avoir inscrit sa propre équipe dans la (ou les) catégorie(s) ou il a plus de 8 joueurs.

Une école de pétanque qui regroupe plusieurs clubs ne compte que pour un, elle peut donc s'associer avec 1 autre club du département.

Les joueurs classés honneur ou élite ne peuvent pas faire l'objet d'une entente avec un autre club (Sauf évidemment si le club d'appartenance a moins de 8 joueurs dans la catégorie).

#### **Article 3 :**

Dans chaque catégorie (B/M et C/J) les équipes sont réparties dans deux ou trois groupes suivant leur nombre.

- Si 2 groupes, les 2 premiers de chaque groupe sont qualifiés pour les ½ finales qui auront lieu dans l'un des 2 clubs champions l'année précédente. A défaut, dans l'un des 2 clubs vice-champions.

- Le 1<sup>er</sup> du groupe 1 joue contre le 2<sup>ème</sup> du groupe 2.
- Le 2<sup>ème</sup> du groupe 1 joue contre le 1<sup>er</sup> du groupe 2.

- Si 3 groupes, les premiers de chaque groupe et le meilleur deuxième sont qualifiés pour les ½ finales.

- Si les groupes n'ont pas le même nombre d'équipes d'autres formules sont possibles (voir rubrique « finale » du calendrier des rencontres).

- Lorsque dans une catégorie (B/M ou C/J) il y a 3 groupes ou plus, les ½ finales font l'objet d'un tirage au sort entre les 4 équipes qualifiées.

#### **Article 4 :**

En cas de forfait d'une équipe, son adversaire gagne sur le score de 18 à 0. En cas d'égalité de points, l'équipe forfait ne participe pas au goal-average, si elle est 1<sup>ère</sup> ex-æquo elle est classée automatiquement 2<sup>ème</sup>, si 2<sup>ème</sup> ex-æquo, automatiquement 3<sup>ème</sup>. Deux forfaits pendant le championnat entraînent un forfait général.

#### **Article 5 :**

Lors de l'inscription d'une équipe, le club doit obligatoirement transmettre au Comité une fiche de suivi (au format Excel) concernant cette équipe. Cette fiche doit comporter entre 4 et 10 joueurs.

En cours de championnat un ou plusieurs noms peuvent être ajoutés (si moins de 10 joueurs inscrits) à la condition que ces joueurs ne fassent pas partis d'une autre équipe. Le non respect de cette règle est sanctionné de la façon suivante : rencontre perdue avec 0 point.

#### **Article 6 :**

A la fin des journées de championnat le classement à l'intérieur d'un groupe s'effectue conformément à l'article 12 du C.N.C.

Pour désigner le meilleur 2<sup>ème</sup> qualifié pour les ½ finales on applique la méthode suivante :

- Si tous les groupes ont le même nombre d'équipes, c'est l'équipe qui a le plus de points, en cas d'égalité, le meilleur goal-average, toujours en cas d'égalité une rencontre de « départage » aura lieu à une date et un lieu fixés par la commission jeunes.
- Si tous les groupes n'ont pas le même nombre d'équipes, on ramène le nombre d'équipes par groupe au nombre d'équipes du groupe le moins nombreux, en supprimant l'équipe la moins bien classée (ou les équipes les moins bien classées).
- On calcule le nombre de points faits par tous les deuxièmes sans tenir compte du résultat obtenu contre l'équipe qui a été retirée. (ou contre les équipes qui ont été retirées).

On applique ensuite la même méthode pour déterminer le meilleur deuxième, que lorsque les groupes ont le même nombre d'équipes.

#### **Article 7 :**

Lors des ½ finales, en cas d'égalité de point à la fin de la rencontre, l'équipe gagnante est celle qui a remporté le tir de départage.

#### **Article 8 :**

A la fin de chaque journée, les feuilles de match sont remises au représentant du Comité présent. Celui-ci peut pendant le déroulement des rencontres vérifier que les joueurs inscrits sur la feuille de match figurent bien sur la fiche de suivi.

#### **Article 9 :**

En cas d'intempéries lors de l'une des journées, la journée de remplacement aura lieu à une date fixée en accord avec son adversaire. Une date butée pour la rencontre sera fixée.

#### **Article 10 :**

Les épreuves du CDC sont identiques à celles du **CNC**. Toutefois les parties se jouent en 13 points et non pas au temps.

#### **Ce règlement départemental est applicable pour le championnat 2021.**

*Il a été élaboré par la Commission jeunes élargie du 21/11/2019. Il pourra être modifié chaque année avant le championnat lors de la réunion de la Commission jeunes élargie aux représentants des équipes inscrites au championnat.*